



FORMATION

CONCEVOIR ET METTRE À JOUR LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Tarif Inter/Intra: Sur devis

Description:

2 JOURS/ 14 H

L'obligation générale de sécurité de l'employeur, lui impose d'évaluer les risques auxquels sont soumis ses salariés et de prendre les mesures nécessaires à la préservation de leur santé et de leur sécurité. La loi « Santé au travail » a renforcé cette obligation, en imposant notamment la conservation du DUERP et en ouvrant aux salariés concernés la possibilité de le consulter.
Cette formation permettra de savoir comment élaborer un DUERP pour en faire un outil de prévention.

Les Objectifs:

- Décrire le contenu et les enjeux du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUERP)
- Élaborer le DUERP pour en faire un outil de prévention
- Mettre à jour le DUERP
- Sécuriser votre démarche de prévention des risques

Le programme:

Comprendre l'importance du DUERP

- Rappel de la définition d'un DUERP
- Obligations de l'employeur en matière de DUERP

Élaborer le DUERP pour en faire un outil de prévention

- Définir le contenu du DUERP
- Construire le tableau d'analyse des risques
- Établir son programme d'actions

Mettre à jour le DUERP

- Construire le tableau d'analyse des risques
- Établir son programme d'actions
- Prendre en compte de l'évolution de l'organisation du travail
- Intégrer les Risques Psychosociaux
- Travaux pratiques : Réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels